

MAI 2017 – N° 94 - Bulletin CFE-CGC IBM Paris Banlieue



D. Gonçalves



S. Mullen



D. Chaule



C. Vallée



P. Josselin



F. Geoffroy



G. Marsollas



A. Bremont



G. Caulier

COMPLEMENTAIRE SANTE: LA MUTUELLE IBM (IBAMEO) EST CHOISIE PAR LA DIRECTION, MAIS LES FAMILLES VONT COUTER CHER!!!

LE 19 AVRIL EN CCE la direction IBM a annoncé aux élus que la MUTUELLE IBM est finalement choisie suite à l'appel d'offre qui a suivi la dénonciation unilatérale du contrat de COMPLEMENTAIRE SANTÉ. la CFE-CGC fait la déclaration suivante en CCE:

"La CFE-CGC reçoit avec soulagement la décision sur le choix de la nouvelle prévoyance santé. Nous nous étonnons cependant du temps qui a été nécessaire pour cette prise de décision. Nous voyons encore là une influence et une prise en main évidente d'IBM France par sa hiérarchie mondiale.

Nous déplorons encore une fois le manque de souplesse et l'inflexibilité de la direction sur la contribution patronale aux cotisations des enfants et des conjoints des salariés IBM.

Nous resterons très vigilants sur le sort qui sera réservé aux salariés IBM qui travaillent pour la mutuelle. "

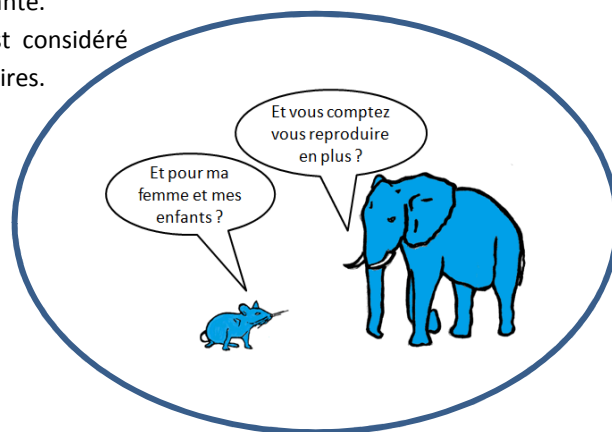
A NOTER au sujet des nouvelles « Complémentaires Santé » d'entreprise:

- Le terme de "contrat responsable", quasiment imposé par les pouvoirs publics, implique que les prestations des mutuelles doivent être plafonnées comme par exemple le nombre et le prix des montures de lunettes... Sinon les entreprises sont taxées sur leur cotisations de manière plus importante.

- Dorénavant le montant de l'abondement payé par l'employeur est considéré comme imposable et inclus dans les revenus des salariés bénéficiaires.

Le système n'est donc malheureusement plus incitatif.

- De la même manière les entreprises n'ont pas intérêt à prendre en charge les cotisations conjoints et enfants, comme l'a d'ailleurs décidé IBM. Donc même si c'est toujours la Mutuelle IBM qui a été choisie, le prix pour le conjoint et les enfants sera BEAUCOUP plus élevé à partir du 1^{er} Juillet...

**Pourquoi la CFE-CGC ne veut pas signer l'accord sur la Mutuelle ?**

- L'accord proposé par la direction ne prend pas en compte nos demandes concernant les surcoûts enfants et conjoints. Et par ailleurs IBM économise près de 1,8 M€ avec la nouvelle offre (passage de 1,1% à 0,73% de la masse salariale).

- En ne signant pas l'accord sur la mutuelle, cela empêche de la rendre obligatoire pour les salariés et leur famille, ceux-ci auront donc la possibilité de se rattacher à une autre mutuelle (celle de leur conjoint par exemple) si le coût ou les prestations leur semblent plus attractives que celles de la mutuelle IBM. Si un accord était signé, la mutuelle deviendrait obligatoire pour tous les salariés, avec un tout petit avantage en terme d'abondement employeur. Vu le nombre et l'importance de la dégradation des cotisations et des prestations pour les familles des salariés, une signature reviendrait à cautionner cette dégradation...

- Le code de la mutualité permet notamment à un employeur de faire appel à un courtier, comme AON Hewitt, choisi par IBM, et que ce courtier d'intermédiation est rémunéré sur les cotisations versées par IBM et par les salariés ...Et cela même si c'est la mutuelle IBM qui fournit les prestations...

L'essentiel sur les cotisations pour la nouvelle COMPLEMENTAIRE SANTE IBM au 1^{er} Juillet 2017:

Régime Socle:

Cotisation en **pourcentage des salaires bruts**

0.97% de la tranche A et B du salaire brut

3.5% de la partie du salaire brut supérieure à la tranche B

Dont la répartition entre l'employeur et le salarié est établie comme suit:

Employeur: le taux de prise en charge des cotisations est fixé à 75%, soit

0.73% de la tranche A et B du salaire brut

2.63% de la partie du salaire brut supérieure à la tranche B

Salarié: le taux de prise en charge des cotisations est fixé à 25%, soit

0.21% de la tranche A et B du salaire brut

0.77% de la partie du salaire brut supérieure à la tranche B

La somme de ces cotisations étant plafonnée à 100€ mensuels.

Garanties Optionnelles:

Les garanties collectives optionnelles sont **exclusivement à la charge des salariés ouvriers-droit.**

Les adhésions et cotisations sont **gérées directement par le gestionnaire des contrats** (MUTUELLE IBM/IBAMEO).

Les taux ci-dessous sont appliqués sur le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale PMSS (soit au 1^{er} mars 2017: 3 269€).

	Socle	Option1	Option2
Salarié	N/A	0,15%	0,54%
Conjoint	2,23%	0,16%	0,57%
Par Enfant	1,06%	0,09%	0,28%

En termes de PROTECTION: ancienne couverture EQUIVALENT A nouvelle couverture de (socle + option1)

>>>>PLUS D'INFORMATIONS SUR NOTRE SITE CFE-CGC <<<<<

ACCORD GPEC: ON CHAMBOULE TOUT?

REUNION GPEC DU 27 avril, en synthèse:

- La direction ne fournit plus les chiffres de décroissance de l'effectif
- La Volonté de la direction est d'investir plus dans le « reskilling » et la mobilité interne et externe mais le budget n'est pas connu.
- GTS-IS : « Business needs » et « skills » prioritaires identifiés
- STS, GTS-IS, TSS sont les plus impactés par la mobilité



LES CHIFFRES DU MOIS: LA REPRESENTATIVITE SYNDICALE 2017

Forte progression de la **CFE-CGC**

Avec **19.39 %** des suffrages exprimés dans son champ statutaire de l'encadrement, la **CFE-CGC** conforte sa représentativité **au niveau national interprofessionnel** et améliore son score tous collèges confondus.

Le Haut Conseil du Dialogue Social a dévoilé les résultats de la représentativité des organisations syndicales de salariés au niveau national interprofessionnel.

Aujourd'hui, parmi les 5 organisations représentatives, la **CFE-CGC** renforce sa position **d'acteur incontournable du dialogue social** en passant de **10,78% en 2013 à 12.27% en 2017.**

La **CFE-CGC** est en progression constante dans tous les domaines.

En progression constante ces dernières années grâce au travail de ses équipes sur le terrain, la **CFE-CGC remercie les électeurs** qui, en lui apportant leurs voix, soutiennent ses positions constructives, partagent ses **valeurs humanistes et sociales.**

CITATION DU MOIS

« *La montagne en travail enfante une souris* »
Nicolas Boileau

DERNIERE MINUTE
TRIBUNAL
ADMINISTRATIF
D'APPEL POUR LE PSE
GTS-IS : MISE EN
DELIBERE vers le 9 MAI

DERNIERE MINUTE
GALLIUM : IBM SE
DESISTE DE LA
PROCEDURE D'APPEL

PROCEDURES EN APPEL AU TRIBUNAL SUR
LE PSE GTS-IS ET SUR GALLIUM QUOI DE NEUF?

VISITEZ LE SITE WWW.CFECGC-IBM.FR Vous aurez les infos en temps réel